



UCPa

SPORT YOUR NATURE

**FOIRE AUX QUESTIONS
BAFD**

➤ **Le BAFD (en général)**

- ✓ [Quelles sont les conditions d'accès pour réaliser une formation BAFD ?](#)
- ✓ [Quel sont les délais pour passer son BAFD?](#)
- ✓ [Pourquoi passer son BAFD ?](#)
- ✓ [Quels sont les critères d'évaluation pour valider le BAFD ?](#)
- ✓ [Le RAE?](#)
- ✓ [Les diplômes équivalent au BAFA](#)

➤ **Procédure administrative Jeunesse et Sports**

- ✓ [Ai-je des formalités administratives à effectuer avant le début du stage ?](#)
- ✓ [J'ai perdu mon n° d'identifiant. Que faire?](#)
- ✓ [Quand aurai-je le résultat de mon stage?](#)
- ✓ [Dois-je réaliser des démarches pour faire valider mes stages?](#)
- ✓ [Comment valider mon stage pratique sur mon espace Jeunesse et Sports?](#)
- ✓ [Comment obtenir mon diplôme BAFD?](#)

➤ **Mon stage pratique**

- ✓ [Comment trouver mon stage pratique?](#)
- ✓ [Serai-je rémunéré durant mon stage pratique ?](#)
- ✓ [Est-ce que vous garantissez un stage pratique à l'UCPA ?](#)
- ✓ [Puis-je faire mon stage en plusieurs fois?](#)

➤ **Mon inscription à l'UCPA**

- ✓ [Comment s'inscrire ?](#)
- ✓ [L'envoi du dossier d'inscription est-il obligatoire?](#)
- ✓ [Comment savoir si UCPA a bien reçu mon dossier d'inscription ?](#)
- ✓ [Quels documents vais-je recevoir avant le début du stage ?](#)
- ✓ [Le transport est-il pris en compte dans le coût du stage ?](#)
- ✓ [Puis-je m'absenter durant la formation ?](#)
- ✓ [Quelles sont les différentes aides financières auxquelles je peux prétendre ?](#)
- ✓ [Comment puis-je payer ma formation BAFD?](#)
- ✓ [Ai-je la possibilité de payer en plusieurs fois?](#)
- ✓ [J'ai obtenu une aide financière mais j'ai déjà payé mon stage.](#)
- ✓ [J'ai un financement par un organisme \(mairie, MJC...\)](#)
- ✓ [Suis-je assuré durant mon stage ?](#)
- ✓ [Je dois annuler mon inscription. Des frais mes seront-ils comptés?](#)



○ Quelles sont les conditions d'accès pour réaliser une formation BAFD ?

Avoir 21 ans révolus (au plus tard le 1er jour du stage); il n'y a pas d'âge maximum pour s'inscrire.

Être titulaire du BAFA ou équivalence avec justificatif d'expérience dans l'animation d'au moins 28 jours durant les 2 dernières années écoulées. A défaut, le directeur régional peut accorder une dérogation à l'entrée en formation si la personne justifie, pendant la période de 2 ans précédant l'inscription, de 2 expériences d'animation d'une durée totale de 28 jours dont une au moins en accueil collectif de mineurs.

○ Quel sont les délais pour passer son BAFD?

Vous avez 4 ans pour réaliser votre formation, dont 18 mois entre le stage de Formation Générale (stage 1) et le Stage Pratique (stage 2).

Vous pouvez vérifier votre parcours sur votre espace personnel du site <http://www.jeunes.gouv.fr/BAFD-bafd> (onglet "Accueil").

○ Pourquoi passer son BAFD?

- ✓ Pour piloter un projet pédagogique en cohérence à vos valeurs
- ✓ Pour gérer des équipes d'adultes
- ✓ Pour faire vivre des vacances à des enfants et des adolescents

○ Quels sont les critères d'évaluation pour valider le BAFD ?

Les critères d'évaluation sont déclinés à partir des objectifs du BAFD selon l'arrêté du 22 juin 2007 et des niveaux attendus selon les étapes de la formation au regard des objectifs de fin de formation.



○ Le RAE?

RAE = Renouvellement d'Autorisation d'Exercer

Le BAFD autorise à exercer des fonctions de directeur pour une durée de 5 ans.

Cette autorisation pourra être renouvelée sur demande du stagiaire, adressée avant l'échéance des 5 ans, au Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du lieu de résidence (*via l'interface dématérialisée*).

Pour obtenir ce renouvellement, le stagiaire doit justifier, au cours des 5 dernières années, de l'exercice des fonctions :

- soit de directeur ou d'adjoint de direction pendant une durée minimale de 28 jours,
- soit de formateur BAFA ou BAFD d'une durée minimale de 6 jours.

A défaut la validation d'une nouvelle session de perfectionnement BAFD sera nécessaire

○ Les diplômes équivalent au BAFA

- Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) 1^{er} degré,
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS),
- Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP),
- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT), option loisirs du jeune et de l'enfant,
- Certificat de qualification professionnelle premier degré de l'animation,
- Diplôme universitaire de technologie (DUT) spécialité carrières sociales,
- Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur (CAFME),
- Moniteur interarmées d'entraînement physique et sportif,
- Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) petite enfance,
- Diplôme d'études universitaires générales (DEUG) STAPS,
- Licence STAPS,
- Licence sciences de l'éducation.



○ **Ai-je des formalités administratives à effectuer avant le début du stage?**

Vous devez vous inscrire sur le site de Jeunesse et Sports <http://www.jeunes.gouv.fr/BAFD-bafd> pour vous procurer votre numéro d'identifiant Jeunesse et Sports.

Ce numéro est indispensable à l'entrée en formation. Vous devrez le conserver et le communiquer tout au long de votre cursus BAFD.

NB: Si vous possédez déjà un numéro d'identifiant Jeunesse et Sports utilisé pour votre formation BAFA, vous devez le conserver et faire la modification de votre dossier (onglet Accueil, cliquez sur "s'inscrire à un nouveau cursus" (en bas de la page)).

○ **J'ai perdu mon n° d'identifiant. Que faire?**

Vous devez impérativement pouvoir vous reconnecter sur votre espace personnel.

Le login est l'adresse mail que vous avez utilisé pour vous inscrire la 1ère fois et vous avez inventé votre mot de passe (possibilité de cliquer sur « mot de passe oublié »).

En cas de problème, vous devez contacter la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de votre département de lieu de résidence.

○ **Comment obtenir mon diplôme BAFD?**

Lorsque vous avez validé les 4 étapes de votre BAFD, vous devez rédiger un bilan et l'envoyer à la DRJSCS de votre région d'habitation . Ce dossier sera étudié par un jury pour la délivrance ou non du diplôme.



- **Dois-je réaliser des démarches pour valider mes stages?**

Pour le stage 1 et 3, les résultats sont saisis par l'organisme de formation puis sont ensuite validés par Jeunesse et Sports.

Il vous appartient toutefois de faire valider vos stages pratiques.

- **Comment valider mon stage pratique?**

1- Imprimez un certificat vierge depuis votre espace Jeunesse et Sports (onglet "Accueil").

2- Votre tuteur en stage pratique vous complète ce document (partez bien avec ce document complété, signé et tamponné).

3- Complétez la partie stage pratique en vous connectant sur votre compte JS (onglet "Cursus").

4- Envoyez le document original à Jeunesse et Sports du lieu du stage (pensez à en faire une copie avant envoi).

Votre stage pratique sera validée lorsque Jeunesse et Sports aura comparé et se sera assuré de l'adéquation entre le papier et la saisie informatique.

- **Quand aurais-je le résultat de mon stage?**

Lorsque vous terminez le stage, vous savez si celui-ci a été ou non validé par l'équipe pédagogique.

Les résultats de chacun des participants seront ensuite saisi dans un Procès Verbal envoyé à Jeunesse et Sports pour validation. Il faut compter un délai d'environ 15 jours pour la validation sur votre espace. Il se peut toutefois que ce délai soit plus long.



- **Comment trouver mon stage pratique?**

Vous pouvez postuler auprès de l'UCPA ; pour cela, vous pouvez déposer votre candidature, ou répondre à l'une de nos annonces, sur le site spécialement dédié

http://recrutement.ucpa.com/fe/tpl_ucpa01.asp

Vous pouvez également réaliser ce stage auprès d'autres organismes comme le notre organisant des séjours de vacances ou auprès de centres-aérés.

- **Serai-je rémunéré durant mon stage pratique ?**

Normalement oui mais cela dépend de l'organisme qui vous recrutera. La rémunération d'un stagiaire pratique n'est pas obligatoire.

- **Est-ce que vous garantissez un stage pratique à l'UCPA ?**

Bien que nous privilégions les stagiaires ayant réalisé leur formation avec nous, il n'est malheureusement pas possible de promettre un stage pratique à chacun d'entre vous. Nous sélectionnons nos stagiaires pratiques sur les mêmes bases que nos salariés: à vous de nous convaincre!

- **Puis-je faire mon stage en plusieurs fois?**

Oui, il est tout à fait possible de faire son stage pratique en 2 fois (exemple: 2 fois 7 jours) ou également de réaliser ce stage les mercredis en centre aéré.



○ Comment s'inscrire ?

Par téléphone: 32 60 dites "UCPA " ou le 0825 880 800 0,15 EUR TTC / MN

De 9 h à 20 h du lundi au vendredi et de 9 h à 19 h le samedi. Nocturne le jeudi jusqu'à 22 h.

Par courrier: Complétez la fiche d'inscription et retournez là à l'adresse indiquée, accompagnée de votre règlement. Télécharger le dossier en [cliquant ici](#)

Dans l'une de nos agences :

UCPA Paris (12, rue des Halles - 75001 Paris Du mardi au vendredi de 11 h à 20 h. Le samedi de 10 h à 19 h).

UCPA Lyon (5, place Carnot - 69002 Lyon Du mardi au samedi de 11 h à 12 h et de 13 h à 18 h).

UCPA Nantes (Cours des 50 Otages - 44000 Nantes Du mardi au samedi de 11 h à 12 h et de 13 h à 18 h).

○ L'envoi du dossier d'inscription est-il obligatoire?

Oui. Il contient des informations importantes que nous devons avoir vous concernant (n° Jeunesse et Sports, autorisation de soins médicaux pour les mineurs, allergies éventuelles, personnes à contacter en cas d'urgence etc...).

○ Comment savoir si UCPA a bien reçu mon dossier d'inscription ?

Dès réception et enregistrement de votre dossier, un accusé de réception vous est envoyé par e-mail ou par courrier.



- **Quels documents vais-je recevoir avant le début du stage ?**

Vous recevrez une confirmation d'inscription contenant les informations pratiques du stage. Le bon d'échange n'est pas obligatoire pour la formation BAFD.

- **Puis-je m'absenter durant la formation ?**

Non. Aucune absence n'est possible, il en va de la validation de votre stage.

- **Le transport est-il pris en compte dans le coût du stage ?**

Les transports ne sont pas inclus dans le stage. En effet, sauf cas exceptionnel, le stagiaire est en charge d'organiser son transport pour l'aller et le retour.



○ Quelles sont les différentes aides financières auxquelles je peux prétendre ?

Voici les principaux organismes pouvant vous aider à financer votre stage:

- Caisse d'allocations familiales
- Conseil Général / Conseil Régional
- Direction Départementale (ou Régionale) de la Cohésion Sociale (Jeunesse et Sports)
- Autres organismes (CE, mairie, MJC, etc...)

Pour plus d'information sur les bourses, rendez vous sur notre site internet :

<http://www.ucpa-formation.com> rubrique BAFD

○ Comment puis-je payer ma formation BAFD? Ai-je la possibilité de payer en plusieurs fois?

Votre stage doit être intégralement payé avant la date de départ. Un acompte de 30% est demandé à l'inscription, le solde un mois avant départ.

Si vous vous inscrivez en avance, vous pourrez échelonner vos paiements.

Exemple: inscription faite en mars pour un stage débutant en juin: possibilité de réaliser les encaissements sur mars, avril et mai.

○ J'ai obtenu une aide financière mais j'ai déjà payé mon stage

UCPA vous remboursera la somme que vous avez perçue. En général, le remboursement se fait par chèque sous 10 jours environ après réception du justificatif.

○ J'ai un financement par un organisme (mairie, MJC...)

Le montant de la prise en charge sera déduit de votre inscription et sera directement facturer à l'organisme financeur. Pour cela, vous devez fournir un justificatif de l'organisme attestant qu'il paiera votre formation à hauteur de xx€. Si vous ne nous faites pas parvenir ce document dans les temps, vous serez obligé d'avancer les frais.



o Suis-je assuré durant mon stage ?

Votre inscription vous assure uniquement le bénéfice d'une assurance Responsabilité Civile souscrite par l'UCPA auprès de la Compagnie Axa Corporate Solutions par l'intermédiaire du Cabinet LAFONT pour les dommages causés à autrui à l'occasion des activités de votre programme sportif, et dont vous pourriez être déclaré responsable.

Pour connaître le détail des garanties <http://www.cabinet-lafont-ucpa.com/>

L'UCPA vous propose une assurance complémentaire, Assur'vacances par le biais de notre partenaire Mutuaide Filiale Groupama, à souscrire lors de votre inscription ou dans les 15 jours qui suivent. Détail des garanties : [Assur'vacances Mutuaide](#)

Attention : Si vous ne souhaitez pas souscrire à l'offre Assur'Vacances, il vous appartient d'examiner votre couverture personnelle, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et de la compléter à titre personnel par la souscription d'un contrat auprès de votre propre assureur.

o Je dois annuler mon inscription. Des frais mes seront-ils comptés?

Oui. Il faut se référer à nos Conditions Générales d'Inscription.

Ces frais pourront être pris en charge si vous avez souscrit l'assurance optionnelle proposée par l'UCPA.

